



FORESTVILLE

SERVICE D'URBANISME
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0
418 587-2285 poste 5101 - urbanisme@forestville.ca

Réservé à la Ville
No.Demande : _____

Formulaire de demande de certificat d'autorisation **TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Propriétaire Requérant (Procuration nécessaire)

Nom : _____

Courriel _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone (____) _____ Cellulaire (____) _____

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Catégorie d'immeuble

Résidentiel Commercial Agricole Forestier Récréatif

Site de travaux

Même site que le demandeur

Numéro de lot ou # civique _____

Rue _____

Réservé à la Ville
Zone : _____
Matricule : _____

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Résidence isolée (6 chambre et moins) Autre bâtiment
 Nouvelle installation Réfection de l'installation Modification de l'installation

Type d'installation :

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX

Valeur des travaux : _____ \$

Date prévue du : Début des travaux : _____ Fin des travaux : _____

CONCEPTEUR DU DEVIS

Nom du consultant : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Nom de l'entrepreneur : _____ No. RBQ. _____

Responsable des travaux : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

DOCUMENTS JOINTS À LA DEMANDE

- Plan et devis de l'installation septique du consultant conforme à la réglementation en vigueur
- Si vous n'avez pas l'aqueduc municipal, vous devez compléter une demande de permis de captation d'eau potable.
- Une copie de l'acte notariée si demandée.
- Une procuration si le requérant n'est pas le propriétaire

FRAIS POUR L'ÉMISSION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION

Le tarif exigé pour l'émission d'un permis de construction est de 30.00 \$

COMPLÉMENT D'INFORMATION POUR LE REQUÉRANT

- Au plus tard 90 jours après la fin des travaux, le requérant doit présenter les documents suivants à la Ville :
 - Un certificat de conformité signé par une personne membre d'un ordre professionnel compétent;
 - Un plan tel que construit signé par une personne membre d'un ordre professionnel compétent illustrant les modifications autorisées s'il y a lieu;
 - Le contrat d'entretien annuel signé par le propriétaire si applicable.

Suite à la réception de votre demande ainsi que TOUS les documents requis, si la demande est conforme aux règlements en vigueur, la Ville a un délai maximum de 45 jours pour émettre le permis.

Le permis et les documents requis peuvent être envoyés à l'adresse suivante :
urbanisme@forestville.ca

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU REQUÉRANT

Je, _____ (lettres moulées) reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut. Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur. Je m'engage à construire ou aménager selon les plans et informations tels qu'ils ont été déposés avec corrections exigées, s'il y a lieu, par l'autorité compétente.

Signature du requérant : _____ Date : _____